



REGLEMENT CHALLENGE JAVA NIORT NUMERIC DU 10 MARS 2017

Article 1

Le CBE du Niortais, dont le siège social est situé au 4 rue François Viète à NIORT, est une association de loi 1901 enregistrée à la Préfecture sous le numéro SIRET 524 631 710 000 18.

Le CBE du Niortais organise un jeu concours gratuit, en partenariat avec Wekey et Oracle, sans obligation d'achat lors de « Niort Numeric » qui aura lieu le 10 mars 2017 à l'Acclameur, rue Charles Darwin à Niort.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine.

Article 3

Pour participer, il suffit de s'inscrire via le lien www.niort-numeric.fr/jobdating ou bien sur place à l'événement « Niort Numeric » du 10 mars 2017.

Article 4

La participation est limitée à un seul bulletin par candidat.

Article 5

Les candidats devront répondre aux questions du jeu pendant l'animation du 10 mars 2017 à partir de 12h30.

Dépôt des bulletins à la fin de l'animation.

Article 6

Les bulletins seront dépouillés par un jury constitué d'organisateur. Les vainqueurs du concours seront les candidats ayant le mieux répondu au QCM. En cas d'exæquo, une question subsidiaire peut être posée pour les départager.

Article 7

Les lots seront remis à 17h15 à l'Acclameur.

Les lots gagnants sont répartis en deux catégories :

- Les étudiants (sur présentation de leur carte Lycéen ou Etudiant ou d'un autre justificatif)
- Les professionnels (salariés, indépendants, en recherche d'emploi)

Pour chaque catégorie, voici les lots

Pour le 1^{er} : 1 vol Aller - Retour Paris – San Francisco (offert sous la forme d'un bon d'achat d'une valeur de 600.00 € valable pendant un an chez Leclerc Voyages Niort à compter du 10 mars 2017)

Pour le 2^{ème} : 1 livre sur la thématique JAVA des Editions ENI

Pour le 3^{ème} : 1 livre sur la thématique JAVA des Editions ENI

Article 8

Les lots ne sont ni négociables, ni remboursables.

Article 9

Le CBE du Niortais se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

Article 10

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 11

Le règlement n'est pas déposé auprès d'un huissier car depuis le 20 décembre 2014, il n'est plus obligatoire de déposer un règlement chez un huissier pour un jeu concours, loi n° 2015-1545 adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat, et promulguée par le Président de la République. Parue au Journal Officiel n°0295 le 21/12/2014.

Article 12

Le CBE du Niortais pourra diffuser le nom et la photographie des gagnants à des fins publicitaires, promotionnelles ou informatives, sans contrepartie financière.

Article 13

Le CBE du Niortais ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Article 14

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.